



Agence internationale de l'énergie atomique

CIRCULAIRE D'INFORMATION

INF

INFCIRC/444

31 mai 1994

Distr. GENERALE

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

**COMMUNICATION DATEE DU 14 MAI 1994 ADRESSEE PAR LA MISSION
PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE
DE COREE A L'AGENCE INTERNATIONALE
DE L'ENERGIE ATOMIQUE**

Le texte ci-joint d'une interview accordée par un porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, en date du 14 mai 1994, est distribué à tous les Etats Membres de l'Agence à la demande de la mission permanente de la République populaire démocratique de Corée.

INTERVIEW
ACCORDEE PAR UN PORTE-PAROLE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE

14 mai 1994, Pyongyang

On sait que le remplacement des barres de combustible de notre centrale nucléaire expérimentale de 5 mégawatts a commencé conformément à son plan d'opérations.

Ce remplacement de combustible entre dans le cadre de l'action que nous menons pour normaliser nos activités nucléaires pacifiques.

Comme nous ne cessons de le répéter, nous ne pouvions geler le fonctionnement de la filière des réacteurs modérés au graphite pendant une période indéfinie car cela aurait entraîné des pertes économiques, la perspective d'une mise en oeuvre de l'accord entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique sur la conversion de la filière des réacteurs modérés au graphite à la filière des réacteurs refroidis à l'eau légère commençant à s'éloigner du fait de l'avortement de la troisième série de négociations.

De plus, le remplacement des barres de combustible de cette centrale ne pouvait être retardé davantage pour des raisons techniques de sécurité.

C'est pourquoi nous avons adressé le 19 avril un télex à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'informant à l'avance de notre plan de remplacement et lui demandant de l'observer ainsi que de prendre sans délai les mesures nécessaires en vue du remplacement des barres de combustible.

Ulérieurement, nous avons adressé à quatre reprises des télex à l'Agence, réitérant notre demande tendant à ce qu'elle prenne les mesures pertinentes, notamment qu'elle brise les scellés pour permettre un fonctionnement sans heurt des installations. Par ailleurs, nous avons accepté toutes les exigences de l'Agence en ce qui concerne les conditions d'observation, à l'exception de celles qu'elle avait posées sur la sélection et la préservation des barres de combustible car elles sont inapplicables en raison de notre statut exceptionnel, et nous avons délivré en temps voulu des visas d'entrée à ses inspecteurs.

De surcroît, nous avons autorisé à titre exceptionnel des activités d'inspection destinées à assurer la continuité des garanties qu'avait demandé à effectuer le secrétariat de l'Agence, et même une "inspection supplémentaire" qu'elle a décrite comme une "inspection inachevée" au cours de son inspection du mois de mars, compte tenu du fait que les États-Unis avaient retiré la condition préalable d'un "échange d'envoyés spéciaux entre le nord et le sud de la Corée" sur laquelle ils avaient insisté.

Le secrétariat de l'Agence a toutefois persisté à refuser d'envoyer un groupe d'inspecteurs sous des prétextes déraisonnables et n'a pas pris les mesures nécessaires pour remplacer les barres de combustible. Dans de telles conditions, nous n'avons d'autre choix que de briser les scellés et de commencer à extraire les barres de combustible pour des raisons de sécurité.

À cet égard, nous avons notifié l'Agence que l'entière opération du remplacement des barres de combustible serait enregistrée dans tous ses détails par ses caméras.

Nous étions guidés en tout cela par le désir tout à fait sincère de prouver que les barres de combustible remplacées ne seraient pas détournées à des fins non pacifiques et de démontrer l'honnêteté de nos activités nucléaires.

Il va de soi que les activités d'inspection qui tombent dans la catégorie des inspections de routine et des inspections spéciales, par exemple la sélection et la préservation de certaines barres de combustible, ne peuvent en aucun cas être autorisées eu égard à notre statut exceptionnel découlant d'une suspension provisoire de la prise d'effet de la dénonciation du Traité de non-prolifération que nous avons déclarée.

À ce stade, sélectionner et préserver certaines des barres de combustible signifie prélever des échantillons. C'est une attitude inéquitable qui ne tient pas compte du statut exceptionnel qui est actuellement le nôtre et qui exclut les inspections spéciales, et c'est une exigence empreinte de préjugés, déraisonnable, qui fait aveuglément peser la "suspicion" sur la République populaire démocratique de Corée.

Nous avons déjà clairement notifié l'AIEA que nous maintiendrons tous les combustibles irradiés sous sa stricte surveillance et que nous l'autoriserons sans restriction à mesurer ces combustibles lorsque le problème nucléaire opposant la République populaire démocratique de Corée aux États-Unis d'Amérique aura été réglé.

Il est difficile d'admettre que le secrétariat de l'AIEA insiste pour sélectionner et préserver dès à présent une partie du combustible, puisqu'il pourra obtenir les résultats les plus exacts s'il mesure tous les combustibles lorsque le moment sera venu.

Ceci nous amène à penser que le secrétariat de l'AIEA s'intéresse moins à la mesure des barres de combustible qu'à poursuivre un objectif politique consistant à saper progressivement notre statut exceptionnel sous prétexte d'effectuer des mesures.

Dans son rapport sur les résultats de l'inspection du mois de mars au Conseil des gouverneurs de l'AIEA et au Conseil de sécurité de l'ONU, le secrétariat a déclaré qu'il était "indispensable" de mener à leur terme les "activités d'inspection inachevées" au laboratoire radiochimique. Nous l'avons donc autorisé à le faire, et maintenant le secrétariat affirme qu'il est "indispensable" de sélectionner et de préserver des barres de combustible. L'attitude du secrétariat, on le voit, n'est absolument pas crédible.

Nous en concluons que l'exigence du secrétariat tendant à sélectionner et à préserver des barres de combustible à ce stade vise à fabriquer une nouvelle "contradiction", ce qui était l'une des causes fondamentales de notre dénonciation du Traité de non-prolifération, et à justifier sa partialité à l'égard de la République populaire démocratique de Corée.

Eu égard à notre statut exceptionnel, nous ne sommes tenus d'assurer la continuité des garanties qu'en autorisant la vérification du non-détournement des matières nucléaires, et non celle du caractère complet et exact de l'inventaire initial.

Bien que nous ayons décidé de stocker dans de strictes conditions les barres de combustible et de les mettre sous le contrôle de l'Agence, certains milieux des États-Unis répandent actuellement la rumeur selon laquelle nous remplaçons ces barres de combustible afin d'en extraire suffisamment de plutonium pour fabriquer quatre ou cinq bombes nucléaires. Ceci est entièrement contraire à la réalité et l'on ne peut y voir que le sinistre dessein d'intensifier les pressions sur la République populaire démocratique de Corée à l'occasion de ce remplacement de combustible.

En fait, celui-ci se déroule sous la surveillance des caméras installées par l'Agence. Il n'y a donc aucune raison de craindre que les barres de combustible remplacées soient détournées à une autre fin.

À présent, certains milieux prétendent que si nous arrêtons et reportons le remplacement des combustibles, le problème de l'observation pourrait être résolu. Mais c'est là une spéculation peu réaliste qui ne tient pas compte des caractéristiques de la sécurité technique de notre centrale atomique expérimentale. Une interruption à mi-chemin du remplacement des combustibles pourrait entraîner un nouveau risque de ce point de vue.

Nous pensons cependant que, le remplacement des combustibles venant seulement de commencer, il est encore possible de résoudre le problème.

Nous avons proposé à l'Agence des négociations en vue d'un accord sur des questions concrètes relatives à la présence d'inspecteurs au cours du remplacement des barres de combustible ainsi que des questions complexes en suspens qui lui sont associées.

La solution de ce problème dépend de l'attitude qu'adoptera l'Agence.

Si l'Agence persiste dans son exigence déraisonnable, ne tenant aucun compte de nos conditions incontournables concernant le remplacement des barres de combustible, cette question deviendra plus compliquée.

Comme toujours, nous ne ménagerons aucun effort pour parvenir à une solution équitable et radicale de la question nucléaire.
